

ARDEFA
Association Régionale pour le Développement de l'Emploi et des Formations dans les
Industries Alimentaires
Siège Social : 1 square de l'Hôtel de Ville
50000 SAINT-LÔ

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ARDEFA
Association Régionale pour le Développement de l'Emploi et des Formations dans les
Industries Alimentaires
Siège Social : **1 square de l'Hôtel de Ville**
50000 SAINT-LÔ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

ARDEFA
Association Régionale pour le Développement de l'Emploi et des Formations dans les
Industries Alimentaires
Siège Social : 1 square de l'Hôtel de Ville
50000 SAINT-LÔ

**

- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS -

Exercice clos le 31.12.2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ARDEFA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I / OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II / JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables appliquées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

IIi / VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

REIMS le 5 juin 2014

Pour la FCN

Jean-Michel CARUEL
Commissaire aux Comptes





BILAN ACTIF

	Exercice du 01/01/13 au 31/12/13			Du 01/01/12 au 31/12/12
	Valeur brute	Amort. prov.	Valeur nette	
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	5 860	5 860		
Avances et acomptes versés				
Immobilisations incorporelles	5 860	5 860		
Terrains et aménagements				
Constructions				
Installations techniques et matériels				
Agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	6 008	6 008		32
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes versés				
Immobilisations corporelles	6 008	6 008		32
Parts sociales, titres de participations	153		153	
Prêts et autres immobilisations financières	15		15	15
Immobilisations financières	168		168	15
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 037	11 869	168	47
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes fournisseurs				
Clients et comptes rattachés	1 200		1 200	31 503
Autres créances	61 493		61 493	83 206
Capital souscrit et appelé, non versé				
Créances	62 693		62 693	114 709
Valeurs mobilières de placement	11		11	59
Banque				7 845
Caisse				
Disponibilités et V.M.P	11		11	7 904
Charges constatées d'avance	616		616	412
ACTIF CIRCULANT	63 319		63 319	123 025
Charges à répartir				
Autres régularisations				
TOTAL ACTIF	75 356	11 869	63 487	123 072
- Droit au bail :			Engagement Crédit-Bail	
- Immobilisations financières à moins d'un an :			- Immobilier :	
- Créances à plus d'un an :			- Mobilier :	

**BILAN PASSIF**

	Du 01/01/13 au 31/12/13	Du 01/01/12 au 31/12/12
Capital social (dont versé)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves légales		
Réserves diverses		
Report à nouveau	28 155	31 891
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 931	- 3 736
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	25 224	28 155
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Banques	6 586	
Emprunts court terme		
Autres emprunts et dettes		
Associés		
Associés - Compte courant bloqué		
Dettes financières	6 586	
Avances et acomptes clients		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 675	54 588
Dettes sociales	21 161	15 329
Dettes fiscales	1 842	
Fournisseurs d'immobilisations		
Autres dettes d'exploitation		
Dettes d'exploitation et diverses	31 678	69 917
Produits constatés d'avance		25 000
TOTAL DETTES	38 263	94 917
Autres régularisations		
TOTAL PASSIF	63 487	123 072
Dont dettes :		
- A plus d'un an :		
- A moins d'un an : 38 263		



COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/13 au 31/12/13 (12 mois)	Du 01/01/12 au 31/12/12 (12 mois)	Variation (12/12)
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Produits des activités annexes			
Montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation et intra-communautaire			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	94 351	175 663	- 81 312
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	336	7 656	- 7 320
Autres produits	17 774	19 133	- 1 359
Total des produits d'exploitation	112 460	202 451	- 89 991
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats	3 563	3 562	1
Charges externes	26 435	93 041	- 66 606
Contribution économique territoriale			
Impôts et taxes	2 433	123	2 309
Salaires et traitements	75 929	62 770	13 160
Charges sociales sur salaires	31 349	21 730	9 620
Rémunérations associés dirigeants			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	32	386	- 354
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges	3 657	6 416	- 2 759
Total des charges d'exploitation	143 399	188 028	- 44 629
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 30 939	14 423	- 45 362



COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/13 au 31/12/13 (12 mois)	Du 01/01/12 au 31/12/12 (12 mois)	Variation (12/12)
Produits financiers et produits assimilés	2	45	- 42
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits financiers	2	45	- 42
Dotations aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés	11	3	8
Total des charges financières	11	3	8
RESULTAT FINANCIER	- 9	41	- 50
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 30 948	14 465	- 45 412
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 000		29 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Total des produits exceptionnels	29 000		29 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	984	18 168	- 17 185
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		32	- 32
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles	984	18 201	- 17 217
RESULTAT EXCEPTIONNEL	28 016	- 18 201	46 217
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices et IFA			
TOTAL DES PRODUITS	141 463	202 496	- 61 033
TOTAL DES CHARGES	144 394	206 232	- 61 838
BENEFICE ou PERTE	- 2 931	- 3 736	805
Quote-part de résultat s/ opération fait en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supporté ou bénéfice transféré			



**1 – FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION,
COMPARABILITE DES COMPTES**

Faits caractéristiques

Les 25 000 € versés par le Conseil Régional de Basse Normandie en date du 30/09/2010 qui n'ont pas été affectés au projet " attirer et fidéliser les talents dans les entreprises alimentaires" de la convention signée le 6 et 16 septembre 2010 ont été comptabilisés en produits exceptionnels sur exercices antérieurs.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

L'assemblée générale de l'ARDEFA a accepté la dissolution de l'association et la dévolution au profit de l'ANEA , mais aucun formalisme juridique n'a été effectué à ce jour.

Suite à ces décisions, seuls les contrats de travail des 2 salariées de l'ARDEFA ont été transférés à l'ANEA au 01.01.2014.

Principes et conventions générales

REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- le règlement CRC 99-03 modifié
- la loi n° 83.353 du 30 avril 1983
- le décret n° 2001757 du 30 décembre 2005 modifiant le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983



ANNEXES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles & corporelles.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escompte de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée d'utilisation des biens (sauf lorsque la durée d'usage est maintenue quand cela est autorisé par la réglementation), soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif :

- Installations générales 10 ans
- Matériel industriel 3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

Un amortissement dérogatoire peut être constaté pour maintenir l'avantage fiscal lié aux durées d'usage. Cet amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement comptable (durée de vie prévue) et fiscal (durée d'usage).

En ce qui concerne l'application des règlements relatifs et aux amortissements et dépréciations, il n'a pas été détecté de composants significatifs ou de composants pouvant avoir un impact significatif.

Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks.

Les stocks sont évalués suivant le coût d'acquisition.

La valeur brute des marchandises et approvisionnement comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes ou indirectes de production.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.



Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dérogations

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalé.

Permanence ou changement des méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Aucune autre information ne mérite d'être précisée.



2 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeurs début exercice	Augment. De l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs de fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5860			5860
Autres immobilisations corporelles	6688		679	6008
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6688		679	6008
Titres et autres immobilisations financières	15	153		168
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15	153		168
TOTAL	12563	153	679	12037

Tableau des amortissements

Amortissements	Valeurs début exercice	Augment. De l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs de fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5860			5860
Autres immobilisations corporelles	6656	32	679	6008
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6656	32	679	6008
TOTAL	12516	32	679	11868



Tableau des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	
Clients et comptes rattachés	1200	1200	
Créances sociales			
Etat			
Autres créances	61493	61493	
TOTAUX	62693	62693	0

Tableau des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires et dettes assimilées	6586	6586		
Autres emprunts et dettes	0	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	8675	8675		
Dettes sociales	21161	21161		
Etat	1842	1842		
Autres dettes	0	0		
TOTAUX	38264	38264	0	0

Détail des charges constatées d'avance

Détail des charges constatées d'avance	31/12/2013	31/12/2012
Charges d'exploitations	616	412
Total des charges constatées d'avance	616	412

Détail des produits constatés d'avance



ANNEXES COMPTABLES

Détail des produits constatés d'avance	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitations	0	25000
Total des produits constatés d'avance	0	25000

Détail des produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	Montant
Autres (subventions à recevoir)	61493
Total des produits à recevoir	61493

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4279
Dettes fiscales et sociales (congés payés / primes / charges sociales / Etat)	9268
Autres dettes	0
Total des produits à recevoir	13547

3 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Aucun fait caractéristique n'a été constaté au cours de cet exercice.

4 – AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

Dossier : 502802404 – ARDEFA
Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

ANNEXES COMPTABLES



Engagements donnés	Montant
Engagements en matière de pension, retraite	48 204
Total des engagements donnés	48204



Effectif

Postes emplois-professions	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	0
Employés	1	0
TOTAL	2	0

Droit au DIF

SUIVI DU DROIT AU DIF AU 31.12.2013

	Nombre d'heures de droit au DIF		
	cumul au 01.01.2013	droits 2013	cumul au 31.12.2013
VIGOT Nathalie	120	20	120
PRODHOMME Séverine	74	20	94
TOTAL ARDEFA	194	40	214

limité à 120H



ANNEXES COMPTABLES

Exercice comptable du 01.01.2013 au 31.12.2013

Ventilation des subventions par action réalisée

	<i>Subventions publiques</i>	<i>Subventions origine privée</i>	<i>TOTAL</i>
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>extourne produits à recevoir n-1</i>	-20 510.60 €		-20 510.60 €
<i>extourne produits cca n-1</i>	25 000.00 €		25 000.00 €
<i>encaissements n</i>	87 210.60 €		87 210.60 €
<i>produit à recevoir n</i>	20 649.84 €		20 649.84 €
<i>produit exceptionnel n</i>	-25 000.00 €		-25 000.00 €
TOTAL ANNEE	87 349.84 €	0.00 €	87 349.84 €
SUBVENTION FSE HANDICAP			
<i>extourne produits à recevoir n-1</i>	-21 932.19 €		-21 932.19 €
<i>encaissements n</i>	21 932.19 €		21 932.19 €
TOTAL ANNEE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
SUBVENTION FSE GPEC			
<i>extourne produits à recevoir n-1</i>	-40 763.00 €		-40 763.00 €
<i>encaissements n</i>	7 000.00 €		7 000.00 €
<i>produit à recevoir n</i>	33 695.11 €		33 695.11 €
TOTAL ANNEE	-67.89 €	0.00 €	-67.89 €
SUBVENTION OPCALIM			
<i>produit à recevoir n</i>		7 068.75 €	7 068.75 €
TOTAL ANNEE	0.00 €	7 068.75 €	7 068.75 €
TOTAL	87 281.95 €	7 068.75 €	94 350.70 €



ANNEXES COMPTABLES

Tableau de variation des fonds associatifs

FONDS ASSOCIATIFS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin exercice
1 – FONDS PROPRES	28155.34	804.77	3736.04	25224.07
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves	31891.38		3736.04	28155.34
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-3736.04	804.77		-2931.27
2 – AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs (d)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires				

Dossier : 502802404 – ARDEFA
Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013



ANNEXES COMPTABLES

TOTAL	28155.34	804.77	3736.04	25224.07
--------------	-----------------	---------------	----------------	-----------------

ARDEFA
Association Régionale pour le Développement de l'Emploi et des Formations dans les
Industries Alimentaires
Siège Social : 1 square de l'Hôtel de Ville
50000 SAINT-LÔ

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 Décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux dans la pépinière d'entreprises SAINT LO STARTER par la communauté d'agglomération Saint Lô agglomération (C.A.S.A.) à ARDEFA.

Cette convention est consentie pour une durée d'un an à compter du 1^o septembre 2011, reconductible par reconduction expresse.

Cette convention prévoit une provision sur charge mensuelle de 101,66 €.

Fait à REIMS, le 5 juin 2014

Pour la FCN

Jean-Michel CARUEL
Commissaire aux Comptes

